



Journées Nationales des CPTS 2025

Atelier 35 : Du soin non-programmé à la prévention, la place des chirurgiens-dentistes en CPTS

7ÈME ÉDITION

JOURNÉES NATIONALES
DES CPTS

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER

Projet d'expérimentation d'un dispositif SNP dentaires en Vendée

Juin 2025

Dr Dominique Brachet – *Chirurgien dentiste, CPTS Centre
Vendée*

Contexte



Constat unanime des acteurs de santé de Vendée

→ Véritable problème d'accès aux soins dentaires pour la population



Impossibilité de mesurer les besoins en santé

→ Quels besoins en soins et notamment soins d'urgence ?
Combien de patients concernés ?



Réponse proposée

→ Une **expérimentation départementale** d'une durée de **12 mois**
avec les modalités présentées dans les diapositives suivantes

L'expérimentation

L'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet a été rencontré et a pris part à la réflexion initiée par l'URPS :

Conseil de l'Ordre
des Chirurgiens-dentistes de Vendée

Service chirurgie maxillo-faciale / odontologie
du Centre Hospitalier Départemental Vendée

Les 7 CPTS de Vendée

Représentants départementaux des
syndicats dentaires

L'expérimentation

**Mise en place d'une régulation par un Chirurgien-dentiste
posté dans les locaux du Centre 15**



Les mardis et jeudis matin soit 2 demi-journées par semaine

Si des besoins de soins sont identifiés...

1 Vacances les mardis et jeudis après-midi
par un Chirurgien-dentiste dans chaque
secteur de garde

2 Rendez-vous mis à disposition
spontanément par les Chirurgiens-dentistes
dans **CPTS Rendez-vous**

3 Rendez-vous aux urgences dentaires du
service de chirurgie maxillo-faciale/
odontologie du CHD Vendée

L'expérimentation

Système de vacations estival adapté et déployé à l'année

1 Chirurgien-dentiste présent dans chacun des secteurs de garde à raison de 2 demi-journées par semaine : mardis et jeudis après-midi de 14 à 17h00

Le Chirurgien-dentiste soigne le patient mais ne le revoit pas

↳ Afin de favoriser l'intégration des patients qui le souhaiteraient dans un parcours de soins, les CPTS pourraient jouer un rôle afin d'assurer la réalisation de soins de suite auprès des Chirurgiens-dentistes de leur territoire.



Focus sur le module 1 :
SNP URGENCES

Passage obligatoire du patient par la régulation

De fait, il y a une majoration d'office de la consultation de 15€

L'expérimentation

Créneaux mis à disposition spontanément et sur la base du volontariat par les Chirurgiens-dentistes dans les agendas partagés des CPTS



**Focus sur le module 2 :
SNP agendas partagés**

Le Chirurgien-dentiste soigne le patient et est encouragé à le conserver dans sa patientèle

Gestion des agendas partagés par les CPTS
(logiciel CPTS Rendez-vous)

Passage obligatoire du patient par la régulation

De fait, il y a une majoration d'office de la consultation de 15€

L'expérimentation



Focus sur le module 3 :
Centre Hospitalier
Départemental Vendée

**Mise à disposition de rendez-vous par le service de
chirurgie maxillo-faciale / odontologie
du CHD par le biais de ses 2 fauteuils réservés
aux urgences dentaires**

L'expérimentation

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER

Intégration dans le SAS 85
en cas de pérennisation du dispositif

SNP DENTAIRES

En semaine pendant les horaires d'ouverture des cabinets

RÉGULATION (MARDIS, JEUDIS MATIN)



Chirurgien-dentiste régulateur intégré dans la régulation des Centres 15 et 116 117

URGENCES

(effection mardis et jeudis après-midi
de 14h00 à 17h00)

SNP agendas partagés CPTS

2 fauteuils d'urgence dentaire du CHD

gère

Consortium

URPS Chirurgiens-dentistes

7 CPTS

CDO CD 85

Syndicats

PDSA DENTAIRE

Dimanche & jours fériés

RÉGULATION

Mise en place septembre 2025

EFFECTION

gère

Si besoin de soins de suite pour le patient,
appui d'une assistante dentaire auprès des
Chirurgiens-dentistes du territoire de la
CPTS ?

L'expérimentation

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER

Le financement de l'expérimentation sera porté par l'URPS des Chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire :

REGULATION	
Formation	5 000€
Rémunération des régulateurs	37 500€
Indemnités de transport	10 000€
EFFECTION	
Indemnités d'effectuation (75€ / vacation)	39 000€
EVALUATION	
Accompagnement évaluation dispositif par cabinet externe	15 000€
PRESTATION INFORMATIQUE	
• Création espace sécurisé pour collecte données effecteurs • Aide à la conception des plannings de roulement d'effectuation	5 000€
TOTAL	111 500€

**Soit un total estimé à 111 500€
pour 12 mois d'expérimentation**

Merci

Pour en savoir plus :

www.cpts-centrevendee.fr

coordination@cpts-centrevendee.fr

Prise en charge par le pharmacien d'officine
de la douleur dentaire

Intervenants :

- **Dr Dominique SIMEONI**

Médecin généraliste - Présidente de la CPTS de Balagne

- **Dr François RAFFALLI**

Chirurgien-dentiste - Président de l'URPS des dentistes de Corse

- **Dr Pierre-Sébastien ALBANO**

Pharmacien d'officine



Contexte territorial



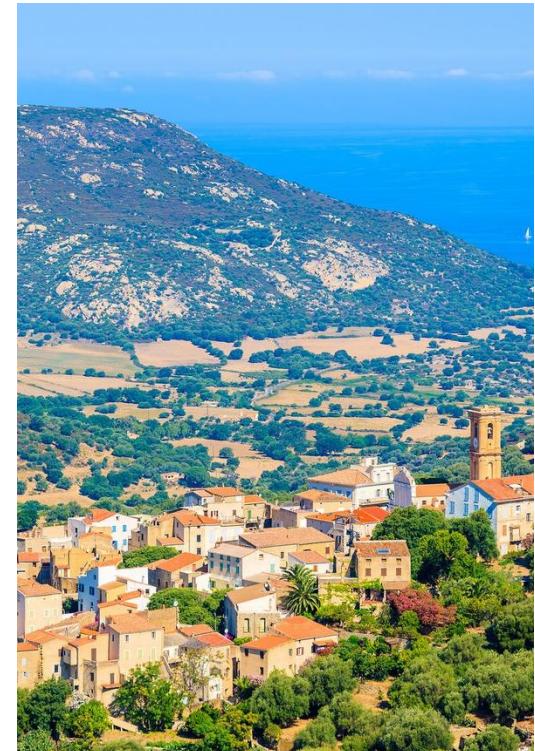
Zone balnéaire avec 23 500 habitants en hiver



Population multipliée par 1,5 à 2,5 en période estivale



Délai moyen >à 3 mois pour 1 RDV chez le dentiste



Origine du projet - Calendrier

Ce protocole est le fruit d'une initiative conjointe des URPS Pharmaciens et Dentistes de Corse, face aux difficultés d'accès aux soins dentaires en Balagne.

La CPTS de Balagne a été sollicitée pour en expérimenter la mise en œuvre à l'échelle locale.



1er semestre 2024

- Co-construction du protocole
- Echanges ARS
- Création du support de formation
- Formation des professionnels



Juin 2024

Déclaration officielle du protocole
via "démarches-simplifiées.fr"



Juillet 2024

Lancement opérationnel
du dispositif pour une
expérimentation de 4 mois

Objectifs du protocole



Réduire les délais de
prise en charge de
douleurs dentaires
courantes



Libérer
du temps médical aux
chirurgiens-dentistes



Limitier le recours
aux urgences /
Permanence
de soins



Renforcer l'efficience
de la réponse locale,
en s'appuyant sur les
compétences des
pharmacien



Améliorer
la sécurité
et la traçabilité
de la prise en charge



Optimiser les dépenses
de santé grâce à une
gestion en amont et
mieux ciblée

Description du protocole

Intitulé :



Prise en charge par le pharmacien
d'officine des patients de plus de 15 ans se
présentant pour une douleur dentaire.

Public ciblé :



Patients >15ans, sans facteurs de risque,
douleur non itérative.



Professionnels concernés : Chirurgiens-
dentistes et pharmaciens d'officine

el

Etape 3

**Evaluation clinique du patient
et prescriptions**

Etape 2

**Prise de connaissance ou recueil des
données de santé significatives**

Etape 1

Critères d'exclusion : 14 critères précis

(état général altéré, grossesse, infection grave, choc, douleur intense, insuffisance rénale sévère, immunodépression, sinusite maxillaire, antécédent de prise en charge par le protocole douleur dentaire dans les 3 derniers mois, etc.

Délégation et traçabilité

Délégation

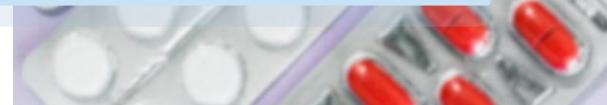
Prescription possible :

- Antalgiques (palier 1)
- Antiseptiques
- Antibiothérapie (1ère intention AMOXICILINE, si allergie CLINDAMYCINE)



Traçabilité

- Compte-rendu intégré à l'Espace Numérique de Santé
(ou remis au patient au format papier)
- Transmission du CR via messagerie sécurisée au dentiste délégué

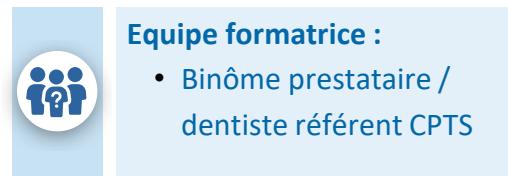
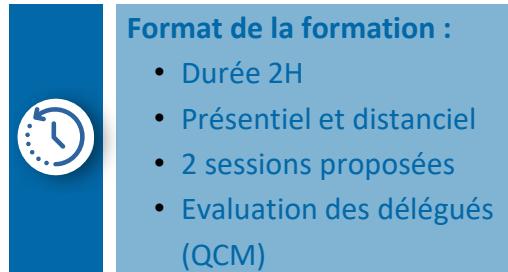
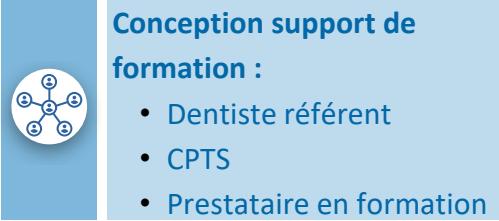


Formation et outil de collaboration

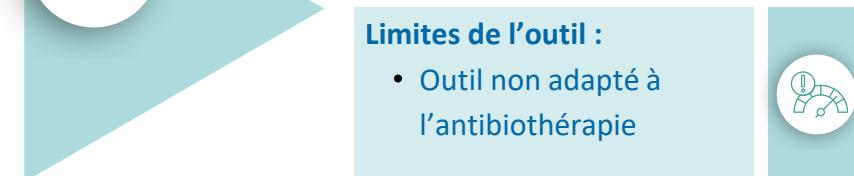
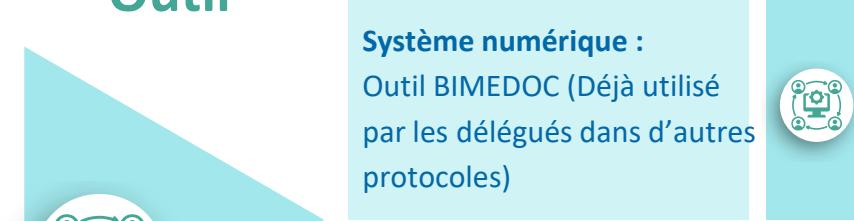
5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER

Formation



Outil



Modèle économique



Financement
projet

- **FIR ARS :**
Rémunération de l'acte
- **CPTS / URPS dentistes corses :**
Formation des pharmaciens



Tarification
de l'acte

- **Pharmacien :**
25 € / patient
- **Chirurgiens-dentistes :**
Aucune indemnisation (décision unanime des délégants)



Rémunération

- **Facturation à la CPTS :**
Tableau de reporting trimestriel transmis par les pharmaciens

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER



Les indicateurs de suivi

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER

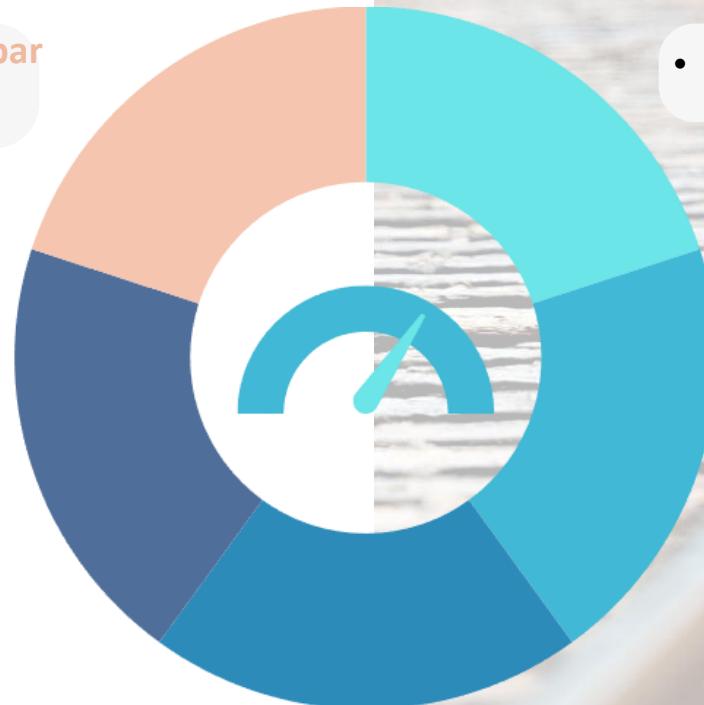
- Taux de reprise par le délégant

- Cas exclus/orientés

- Nombre d'actes sur demande du délégué

- Taux de satisfaction des professionnels

- EIG déclarés



- 24** Professionnels de santé
(8 dentistes et 16 pharmaciens)
- 7** Officines engagées sur les 9 du territoire
- 93** Patients inclus
- 0** Refus d'inclusion et EIG
- 0** Actes réalisés sur demande du délégué
- 63** Consultations de suivi par le délégué
- 2** RETEX annuels avec l'ARS

Les chiffres après 1 an d'expérimentation

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER

Conclusion

Ce protocole de coopération, conçu pour répondre à une problématique d'accès aux soins dentaires dans un territoire à forte tension estivale, montre des résultats prometteurs après un an de mise en œuvre :

Satisfaction générale des professionnels et des usagers

Taux de reprise de 68% par le délégant

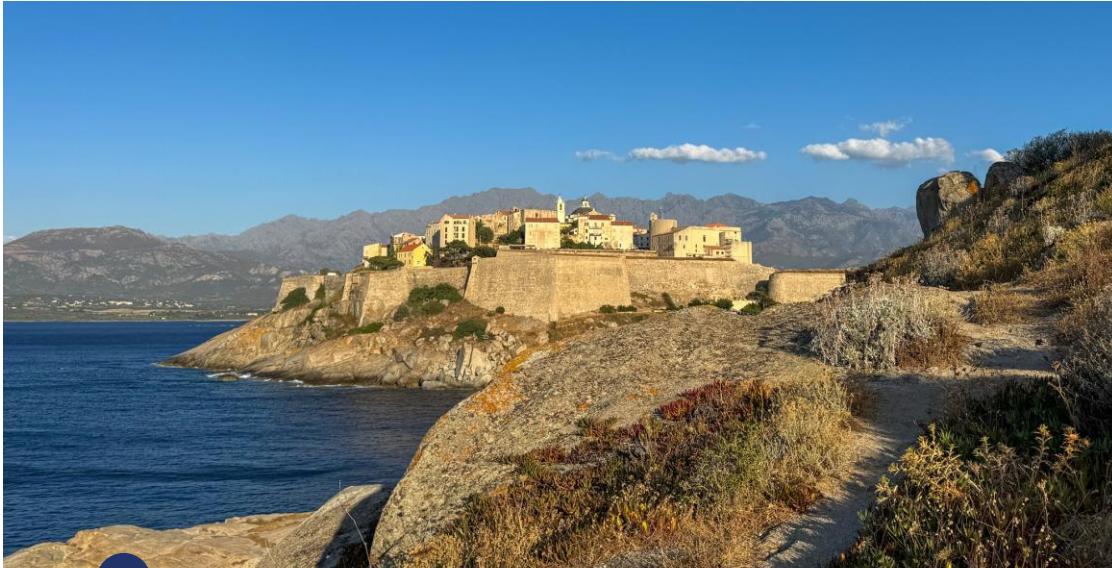
Absence d'événement indésirable

Bonne coordination interprofessionnelle



7ÈME ÉDITION

JOURNÉES NATIONALES DES CPTS



Merci de votre attention
Des questions ?

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER

Vous souffrez d'une douleur dentaire ?

Dispositif accessible en pharmacie*



Les pharmacies de Balagne peuvent vous prendre en charge



Calvi



Calenzana



Lumio



L'Île-Rousse

Patients concernés

Toute personne de plus de 15 ans présentant une douleur dentaire non itérative.



Eligibilité
Le pharmacien délégué vérifie que le patient soit éligible au protocole

Si éligible

Le pharmacien délégué formé prend en charge le patient et délivre l'ordonnance médicale.



Si non éligible
Le pharmacien délégué oriente le patient soit :

- Vers son dentiste ou médecin traitant
- Vers la permanence des soins ambulatoires (le 15)
- Vers les urgences médicales

*Dispositif accessible dans les pharmacies signataires du protocole de coopération avec la CPTS de Balagne



CPTS



URPS



Pharmacien Corse



Assurance Maladie



ARS

Prévention bucco-dentaire

Dr Christelle LETTERON - *Chirurgien dentiste, CPTS du Rethélois, présidente du collège chirurgien dentiste et sage femme de la CPTS du Rethélois*

7ÈME ÉDITION

JOURNÉES NATIONALES
DES CPTS

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM  MONTPELLIER

Prévention Bucco dentaire

2025



Communauté
Pluriprofessionnelle
Territoriale de
Santé



Le projet Bucco dentaire



Les professionnels de santé

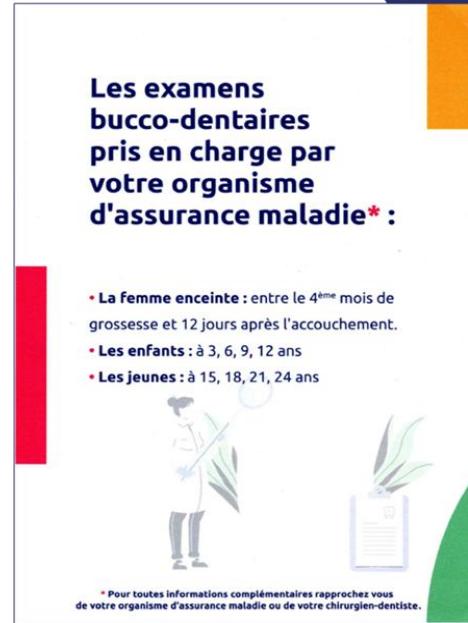
Chirurgien-dentiste
Orthodontiste
Pharmacien
Infirmier

Le support de la coordinatrice et de la chargée de communication

Nos partenaires

La CPAM, mise à disposition des statistiques et de documentations
La PMI, l'hôpital, les comcom pour la diffusion du message de prévention

2023 Campagne d'affichage



Les affiches de prévention au sein de la CPTS du Rethélois et alentours :

- Un axe par an
- Distribué à tous les professionnels de santé et nos partenaires
- Un message commun

2023

Intervention dans les collèges



Intervention d'un chirurgien dentiste dans les classes de 6ème avec de l'information à destination des parents.

Environ 500 élèves

8 collèges

Opération
renouvelée en
2024

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE : ATTENTION AU GRIGNOTAGE !
LES DENTISTES DU UFSBD VOUS CONSEILLENT

Connaissez-vous la histoire depuis plus de 10 ans, il existe une norme essentielle d'hygiène à vos côtés pour bien sensibiliser sur l'importance d'entre deux brossages de dents ou de celle de vos proches ?

Cette fiche a pour objectif de vous sensibiliser à l'impact de l'hygiène sur votre santé bucco-dentaire et celle de vos enfants. Tout ceci est compréhensible, mais toutes ces nouvelles habitudes sont à risque pour votre santé bucco-dentaire ! Pourquoi ?

> Chaque prise alimentaire crée une acidité en bouche.

ATTACOLES ACIDES ET PRISES ALIMENTAIRES

● Star normal : pas risque

● Acide : risque de caries

● Bouchée : risque de caries

● Déjeuner : risque de caries

● Dîner : risque de caries

● Comportement du rythme alimentaire normal

● Comportement grignoteur

Connaissez-vous pour consolider sur notre système, un comportement de grignotage ou multiplier les attaques acides en bouche et de se débarrasser sur l'hygiène de vos dents. Ces bouchées sont à risque pour la santé bucco-dentaire et pour la santé de vos enfants. Il faut éviter le grignotage, le déjeuner, le déjeuner, ou un dîner.

> La limitation de ces passages en 2 zones dangereuses = est la meilleure façon de prévenir les maladies bucco-dentaires.

> De plus, certains éléments comme les gélules buccales, ou encore, 1 ou 2 bouchées à faible consistance au repos de dîner.

EN RÉSUMÉ

Si je consomme des horaires réguliers pour mes enfants et moi (saine / repas / brossage / coucher).

Si je ne place pas de des aliments acides, je limite les risques et je m'assure que ma dentition est en bonne santé.

Si je préférerais une hygiène bucco-dentaire quotidienne, mal et au repos en améliorant mon brossage et en m'hydratant pour de bonnes bouchées ou les brosser dans tous mes moments d'inconfortables. Le nettoyage de la dentition est essentiel pour prévenir les maladies bucco-dentaires.

Après un grignotage au cours de la journée, je冲洗 ou je change gant sans normes pendant 20 minutes pour réduire la production de la salive ou je m'assure avec un verre d'eau.

La scélérité de débarrasser de la bouchée est dépendante d'une nécessité et il est recommandé de ne pas se réincer avec de l'eau sur la bouchée, mais de la débarrasser avec un verre d'eau.

Je n'oublie pas que l'eau bouchée à dents ne partage JAMAIS et doit être changée tous les 3 mois.

L'UFSBD représente les 43 000 dentistes qui agissent au quotidien pour votre santé bucco-dentaire au sein de leur cabinet. Retrouvez tous nos conseils sur dentistesmaladie.fr

> DÉCOUVREZ TOUTES NOS VIDÉOS

LES 6 GESTES BARRIÈRES CONTRE LES CARIÉS ET LES MALADIES PARODONTALES
LES DENTISTES EXPERTS DE L'OPBD VOUS CONSEILLENT

Les gestes barrières font dès maintenant partie de notre quotidien : ils nous aident à lutter contre les maladies infectieuses.

Le saviez-vous ?

Les caries et les maladies parodontales sont les deux grandes maladies infectieuses d'origine bactérienne qui touchent la sphère buccale.

→ Les caries sont souvent associées à une consommation excessive de produits sucrés, mais le sucre n'est que le carburant pour les bactéries qui dégradent la dent et la pulpe. Il faut donc éviter de manger trop de sucre et de grignoter, de systématiquement se brosser les dents et d'éviter la formation des lésions carieuses.

→ Les maladies parodontales, quant à elles, sont dues à des bactéries qui émigrent d'une infection du tissue gingival, des gencives, vers d'autres parties du corps humain. Ces bactéries peuvent alors détruire les tissus qui soutiennent les dents.

Ces maladies infectieuses de la bouche ont un point commun : elles ont un impact sur notre santé globale en induisant une inflammation à distance dans l'ensemble du corps humain, par dissémination, dans la circulation sanguine, des molécules pro-inflammatoires.

Appliquons 6 gestes barrières pour notre santé bucco-dentaire !

- 1 Un brossage de vos dents matin et soir pendant 2 minutes pour désengorger le tissu buccal et prévenir les maladies parodontales.
- 2 Le dentifrice au fluor, le meilleur allié à la fois pour renforcer la structure dentaire, la dent et pour son action antibactérienne.
- 3 Un nettoyage minutieux des espaces interdentaires, ou prévenir la plaque bactérienne qui se forme entre les dents ou des brosser avant le brossage.
- 4 Une alimentation équilibrée sans grignotage, pour empêcher les malades bactériennes sur les tissus dentaires.
- 5 Un bain suivi, un contrôle annuel chez votre chirurgien-dentiste dès l'âge de 1 an, pour prévenir et déceler les malades carieuses et parodontales.
- 6 En complément, un chewing-gum sans sucre, pour prévenir la production d'acide et un bain de bouche sans alcool le soir pour une protection nocture.

UFSBD - 7 rue Malitte - 75017 Paris - dentistesmaladie.fr

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER

Les examens
bucco-dentaires
pris en charge par
votre organisme
d'assurance maladie* :

- La femme enceinte : entre le 4^{ème} mois de grossesse et 12 jours après l'accouchement.
- Les enfants : à 3, 6, 9, 12 ans
- Les jeunes : à 15, 18, 21, 24 ans



2024

Élèves de petite section de maternelle

Distribution d'un kit aux enfants de petites sections de maternelle avec de l'information à destination des parents : 350 enfants

Travail avec la PMI pour un rappel avec nos kits lors de leur visite aux 4 ans de l'enfant.



2024

Élèves de petite section de maternelle

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER



Chers parents,

Les professionnels de santé libéraux réunis au sein de la Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale de Santé du Rethélois et alentours, ont pour mission, entre autre la prévention.

Seulement 33% des enfants de 3 ans ont réalisé leur bilan bucco-dentaire, auprès d'un chirurgien-dentiste.

Le taux étant très faible, nous vous proposons comme cadeau pour leur première rentrée un kit comprenant le nécessaire pour une bonne hygiène bucco-dentaire et d'une communication à votre destination.

Vous ne trouvez pas de dentistes ? Consultez notre site internet, vous y trouverez l'annuaire des professionnels de santé proche de chez vous !



Chantons : "Savez-vous brosser vos dents"
sur l'air de "Savez-vous planter des choux"

Savez-vous brosser vos dents
Pour qu'elles brillent, pour qu'elles brillent
Savez-vous brosser vos dents
Pour qu'elles brillent plus longtemps

On les brosse de haut en bas
Pour qu'elles brillent, pour qu'elles brillent
On les brosse de haut en bas
Pour avoir un beau sourire (l'enfant montre ses dents)



2 fois par jour
n'oublie pas !



Chantons : "Se brosser les dents"
sur l'air de "Tourne, tourne petit moulin"

Frotte, frotte toutes tes dents,
Brosse, brosse, c'est important.
Du dentifrice et un peu d'eau,
Les dents du bas, les dents du haut.

Frotte, frotte, soir et matin.
Deux minutes, dans la salle de bains.
Les bactéries sont toutes parties,
Adieu, les méchantes caries.



2 fois par jour
n'oublie pas !



Chantons : "Se laver les dents"
sur l'air de "Jai du bon tabac"

J'ai une brosse à dent extraordinaire,
J'ai une brosse à dent qui ne pardonne pas.

Elle part en guerre contre les caries,
Elle enlève tout même les bouts de radis.

Elle m'avertit lorsque je l'oublie,
Matin et soir et même à midi.



2 fois par jour
n'oublie pas !



2024

Formation Médecins

A la demande des Médecins pour leur formation continue



Le dentaire !

Le programme

- Le cabinet dentaire
- La réglementations , la stérilisation
- Les pathologies dentaires
- Les soins dentaires et la prothèse
- Gestion de l'urgence dentaire
- Relation dentiste :/ médecins
 - Maladies systémiques
 - Traitement bisphosphonates
 - ALD

→ 2 intervenants (omnipraticien et chirurgien avec double compétence dentiste/ médecin)
→ 25 participants

2024

Formation pluriprofessionnelle



Préparée par le groupe projet PREVENTION

Ouverte à tous les professionnels de santé libéraux et hospitaliers

**Santé bucco-dentaire, une approche pluriprofessionnelle
Il n'y a pas de bonne santé sans une bonne santé bucco-dentaire !**

Le programme

- Prévention chez l'enfant
- La femme enceinte
- L'adulte
 - Prévention et interception des anomalies orthodontiques
 - Maladies systémiques
 - ALD
 - Quand orienter chez le dentiste ?
- Les séniors

→ 3 intervenants Chirurgiens-dentistes
→ 70 participants

2024

Formation pluriprofessionnelle

Documents distribués aux participants et diffusés aux professionnels de santé

5 & 6 NOVEMBRE 2025

LE CORUM



MONTPELLIER



Un brossage efficace c'est 2 fois par jour pendant 2 minutes.

La méthode B.R.O.S

Problèmes à surveiller chez les enfants de 6 à 8 ans

CP+T du Rethélois
Communauté
Pluriprofessionnelle
Rethélois
Santé

ENTRETIEN DES PROTHÈSES DENTAIRES

Recommandations :

Rythme de l'entretien :

- Dans l'après-midi : après chaque repas
- Au moins deux fois par jour : par exemple lors des repas matinale et au coucher

Matériel spécifique :

- Brosse à prothèse individuelle, à défaut une brosse à ongles réservée à cet usage
- Eau du réseau
- Savon doux liquide

Étape n°1



Étape n°2

Brossage des prothèses avec du savon et une brosse à prothèse puis rinçage.



Étape n°3

La nuit, à sec, mettre dans la prothèse sa boîte. Souf pour les personnes dont l'hygiène buccale est correcte et qui souhaitent garder leur prothèse pour dormir.



SANTE DENT PROTHÈSE ATTENTION AU GÉNÉRATEUR

Un générateur de courant électrique est un appareil qui transforme l'énergie chimique d'un produit chimique (généralement de l'acide) en énergie électrique. Il est utilisé dans de nombreux domaines, notamment dans les batteries et les piles.

Chaque générateur alimente trois ou une seule dent de prothèse.

Le générateur de courant électrique est un produit chimique qui libère de l'acide dans l'eau. L'eau de la prothèse peut contenir de l'acide et peut causer des dommages à la dent de prothèse.

Le générateur de courant électrique est un produit chimique qui libère de l'acide dans l'eau. L'eau de la prothèse peut contenir de l'acide et peut causer des dommages à la dent de prothèse.

Les examens bucco-dentaires pris en charge par votre organisme d'assurance maladie* :

La femme enceinte : entre le 4^{ème} mois de grossesse et le 6^{ème} mois (entre 10, 11, 12 et 13 mois)
- les enfants : à 6, 8, 10 et 12 ans
- les jeunes : à 16, 18, 20 ans

Le dépistage précoce des cancers et maladies parodontales

Le dépistage précoce des cancers et maladies parodontales

Les 6 gestes barrières contre les cancers et les maladies parodontales

Étape 1 : gérer le tabac pour nous faire moins mal

Étape 2 : se brosser les dents pour nous faire moins mal

Étape 3 : se laver les mains pour nous faire moins mal

Étape 4 : se protéger du soleil pour nous faire moins mal

Étape 5 : faire du sport pour nous faire moins mal

Étape 6 : faire du sport pour nous faire moins mal



2024

Urgences dentaires

QUI APPELER ?
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

QUAND APPELER LE 15 ?

AVANT DE VOUS RENDRE AUX URGENCES pour une meilleure orientation

MÉDECIN TRAITANT INDISPONIBLE une solution proche de chez vous peut vous être proposée

CHIRURGIEN DENTISTE INDISPONIBLE POUR UNE URGENCE

PHARMACIES DE GARDE

Retrouvez la plus proche de chez vous !

3237*

*0.35€ TTC/min

17 POLICE SECOURS

18 SAPEURS-POMPIERS

114 URGENCES POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS



Affiche à destination du public et des professionnels de santé pour une meilleure orientation

Merci pour votre écoute
Place aux questions !

	<h1>Projet de protocole régional de coopération inter professionnelle</h1> <p>Fondé sur les exigences de qualité et de sécurité des protocoles de coopération entre professionnels de santé</p>		<h2>Indexation des annexes</h2>
I	1. Intitulé du protocole	Prise en charge par le pharmacien d'officine des patients de plus de 15 ans se présentant pour une douleur dentaire	
II	2. Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre	<p><u>Objectifs de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les délais de prise en charge d'une symptomatologie courante avec diminution du risque de complications du fait de cette prise en charge précoce, dans un contexte de démographie médicale déficitaire. • Diminuer le recours à la permanence des soins (urgences et organismes de permanence de soins ambulatoires - PDSA), notamment en horaires de garde, en s'appuyant sur les compétences d'autres professionnels de santé. • Permettre aux professionnels de santé d'avoir une réponse adéquate à une demande fréquente et de prendre en charge cette symptomatologie. • Améliorer la sécurité de la prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant une prise en charge par un professionnel de santé formé - En utilisant des algorithmes décisionnels issus de référentiels validés. - En améliorant la traçabilité des prises en charge grâce à un échange sécurisé des informations • Optimiser la dépense de santé via les leviers décrits sur les points précédents <p><u>Patients et pathologie(s) concernés par le protocole :</u> Toute personne de plus de 15 ans sans facteurs de risque, présentant une douleur de type dentaire et rentrant dans les critères d'inclusion au protocole</p> <p><u>Intervalle d'âge des patients :</u> > 15 ans</p> <p><u>Professionnels concernés</u> Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégants : Chirurgien-dentiste, Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégués : Docteurs en pharmacie, titulaires ou adjoints exerçant dans une officine de pharmacie.</p> <p><u>Lieux de mise en œuvre (établissement de santé ou médico-social, structure de soins de ville, domicile des patients...):</u> Pharmacies d'officine du territoire de Balagne ou domicile du patient (le cas échéant)</p>	
III	3. Critères d'inclusion des patients (<i>définir précisément tous les critères</i>)	<u>Critère 1</u> : Patient âgé de plus de 15 ans <u>Critère 2</u> : Patient se plaignant d'une douleur dentaire non itérative (4-7/10)	Annexe 1 : Formulaire de vérification des critères d'éligibilité du patient, d'information du patient et de recueil de son consentement au protocole
	4. Critères de non-inclusion des patients (<i>ces critères peuvent être liés à la présence de complications de la pathologie concernée ou à d'autres facteurs</i>)	<u>Critère 1</u> : Age <15 ans <u>Critère 2</u> : Altération de l'État Général : température > 39,5° ou PAS <90 mmhg ou FC >110/mn ou FR >20/mn <u>Critère 3</u> : Grossesse avérée ou non exclue <u>Critère 4</u> : Notion d'insuffisance rénale sévère (clairance <30ml/min) <u>Critère 5</u> : Immunodépression ou risque d'immunodépression <u>Critère 6</u> : Possibilité d'infection nosocomiale, suite à une intervention de la région buccale	

	<p>Critère 7 : Antibiothérapie en cours pour une autre pathologie ou effet indésirable potentiel d'un médicament</p> <p>Critère 8 : Gonflement étendu à l'œil, au cou/gorge (odynophagie) et/ou à la langue</p> <p>Critère 9 : Difficulté à saliver</p> <p>Critère 10 : Saignement à la suite d'une intervention ou d'un choc</p> <p>Critère 11 : Douleur liée à un choc, une dent qui bouge ou expulsée</p> <p>Critère 12 : Douleur permanente d'intensité >7 /10</p> <p>Critère 13 : Antécédent de prise en charge par le protocole douleur dentaire dans les 3 derniers mois</p> <p>Critère 14 : Sinusite maxillaire (douleurs en antéflexion, douleurs à la percussion/vibration, obstruction nasale)</p>	
5. Organisation de l'inclusion et modalités d'information et d'accord des patients	<p><u>Préciser à quel moment, comment et par qui s'effectue l'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Patient orienté par un autre professionnel de santé ou ; • Patient s'adressant directement à l'officine <p><u>Modalités d'information et de recueil du consentement oral ou écrit, modalités de retour au délégué en cas de non inclusion :</u></p> <p>Première prise de contact qui permet de proposer l'inclusion dans le protocole et de vérifier les critères d'éligibilité tels que définis dans l'annexe. Le pharmacien délégué informe oralement le patient, lui explique le déroulement du protocole et recueille son consentement (ou celui de son représentant légal) avant de débuter la prise en charge.</p>	

IV	<p>6. Description synthétique par un algorithme du parcours du patient dans le cadre du protocole</p>	<pre> graph TD A[Orientation / demande d'inclusion au protocole] --> B[Vérification des critères d'inclusion] B --> C[Éligibilité au protocole] B --> D[Non éligibilité au protocole] C --> E[Information au patient Recueil de son consentement] E --> F[Accord] F --> G[Mise en œuvre du protocole par le délégué à ses différentes étapes en suivant les arbres décisionnels] G --> H[Absence d'alerte] G --> I[Identification d'un facteur d'exclusion ou événement non prévu / situation d'urgence] H --> J[Poursuite du protocole] I --> K[Orientation vers le 15] </pre> <p>En cas de situation urgente et délégué non joignable : appel au centre 15</p>	
	<p>7. Liste de toutes les dérogations</p>	<p><u>Dérogation 1 :</u> Prescription du traitement : antalgiques de paliers 1 ou 2, d'antiseptique pour traitement oral local et d'antibiothérapie conformément aux recommandations en vigueur.</p>	<p>Annexe 2 : arbre décisionnel et ordonnance type</p>
V	<p>8. Modalités envisagées pour le partage des données de santé et la coopération entre déléguants et délégués.</p>	<p><u>Modes de collecte, de traçabilité et de partage des données de santé entre déléguants et délégués</u> <u>Outils utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modes de collectes : DP/DMP et dans tous autres cas le délégué recueille auprès du patient les données que l'HAS recommande et qui sont pertinentes pour la mise en œuvre du protocole ou outil numérique dédiés aux protocoles de coopération nationaux. - Traçabilité : Si l'officine dispose d'un outil informatique dédié, la grille d'éligibilité au protocole, l'arbre décisionnel et les documents qui lui sont associés sont intégrés à cet outil. A défaut, ils seront conservés en format papier ou numérique. 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Partage des données : Le compte-rendu de prise en charge est implémenté dans l'Espace de Santé Numérique du patient ou transmis au médecin/chirurgien-dentiste du patient par messagerie sécurisée de santé, et remis en main propre au patient. 	
	<p>9. Modalités de transmission des informations à l'ensemble des professionnels de santé concernés par la prise en charge du patient afin d'assurer la continuité des soins : au médecin traitant, s'il n'est pas le déléguant, aux et autres professionnels de santé <i>Prioriser un cadre sécurisé de transmission</i></p>	<p>Intégration du compte-rendu de prise en charge dans l'Espace Santé Numérique du patient, ou à défaut adressage par messagerie sécurisée de santé.</p>	Annexe 3 : Modèle type de courrier d'information aux correspondants
VI	<p>10. Conditions d'expérience professionnelle et de formation complémentaire théorique et pratique requises des professionnels délégués Le programme de formation doit être validé par le délégué avant la mise en œuvre du protocole</p>	<p><u>Prérequis : qualification (diplôme) et expérience professionnelle (durée et lieu d'expérience) des délégués</u> Docteur en pharmacie exerçant en officine et ayant validé la formation dédiée.</p> <p><u>Programme de formation devant être validé par le délégué avant la mise en œuvre du protocole :</u> Une formation (2 heures) est obligatoire en préalable à la mise en œuvre du protocole. Formation assurée par un organisme de formation agréé ou au sein de la structure de mise en œuvre du protocole par un ou plusieurs médecins, chirurgien-dentiste.</p> <p><u>Maintien des compétences (notamment nombre minimal de patients pris en charge) :</u> assuré pour plus de 5 actes / an.</p>	<p>Annexe 2 : Arbre décisionnel des délégations « Prise en charge par le pharmacien d'officine de la douleur dentaire aigüe chez les de plus de 15 ans dans le cadre d'une coopération »</p>

VII	11. Disponibilité et interventions requises du professionnel délégant	<p><u>Critères d'alerte vers un médecin/chirurgien-dentiste et de réorientation par le Pharmacien vers le médecin/chirurgien-dentiste en précisant les délais de prise en charge :</u></p> <p>Le patient sera réorienté par le pharmacien au médecin/chirurgien-dentiste lorsqu'il ne peut être intégré au protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refus du patient - présence d'un critère d'exclusion à l'interrogatoire ou après recueil des constantes <p><u>Modalités de gestion des urgences :</u></p> <p>En cas d'urgence le patient est adressé au médecin/chirurgien-dentiste en s'assurant d'un RDV dans les 2h, ou au SAS organisé au niveau territorial ou directement au SAMU en contactant le centre 15. Les situations et symptômes requérant une prise en charge en urgence sont identifiés dans la grille d'éligibilité au protocole et dans l'arbre décisionnel.</p>	
VIII	12. Principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. Procédure d'analyse des pratiques et de gestion des risques.	<p><u>Risques identifiés à chaque étape de la mise en œuvre du protocole, en indiquant les mesures préventives prévues pour chaque risque identifié :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Refus du patient : information, réponse aux questions - Mésinterprétation d'un critère : formation et suivi de l'arbre décisionnel validé - Erreur de prescriptions (absence de respect des contre-indications) : formation au questionnement sur les allergies éventuelles, inscription au DP du patient <p><u>Modalités de recueil des évènements indésirables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil déclaratif patient - Les évènements identifiés sont reportés dans l'outil informatique dédié ou questionnaire patient dédié comprenant : nom, prénom, date de naissance du patient, ville - Nom du délégué. <p><u>Modalités d'analyse et de traitement des évènements indésirables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussion en présentiel ou par visio-conférence <p><u>Péodicité des réunions de coordination et d'analyse de pratiques médecins/délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins une fois par semestre 	

IX	13. Indicateurs de suivi	<p><u>Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole :</u></p> <p><u>Taux de reprise (réorientation) par le délégant (chirurgien-dentiste) :</u></p> <p><u>Nombre d'actes réalisés par le délégant sur appel du délégué / nombre d'actes réalisés par le délégué</u></p> <p><u>Taux d'EI déclarés :</u></p> <p><u>Nombre d'événements indésirables déclarés/nombre d'actes réalisés par le délégué</u></p> <p><u>Nombre d'EIG déclarés* (suspension ou arrêt du protocole si >0) :</u></p> <p><u>Taux de satisfaction des professionnels de santé :</u></p> <p><u>Nombre de professionnels ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » au questionnaire/nombre de professionnels ayant exprimé leur niveau de satisfaction au moyen d'un questionnaire dédié</u></p> <p><u>Impact sur le résultat ou sur l'organisation des soins au regard des effets attendus :</u></p>	Annexe(s) n° 4 : Questionnaire de satisfaction délégants / délégués
X	14. Références bibliographiques générales	<p><u>Recommandations professionnelles (HAS, autres recommandations reconnues, recommandations étrangères reconnues) :</u></p> <p>Guide pour la prise en charge téléphonique d'une demande de soins dentaires urgents dans le cadre du stade 3 de l'épidémie de COVID-19 Critères de gravité - Choix d'orientation Aide à la prescription à distance. Ordre National des Chirurgiens-dentistes 2020.</p> <p>ANSM prescription des antibiotiques en pratique bucco-dentaire. Recommandations 20.09.2011</p> <p>HAS Prévention et traitement de la douleur post opératoire en chirurgie buccale. 2005</p> <p>Antibioclic : Abcès apical – Traitement conseillé (MAJ 18/10/2019) : https://antibioclic.com/strategie/448/2677</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Textes réglementaires (inclure références réglementaires de l'activité habituelle de la structure, du délégué...):</u> <p>Article L5125-1-1 A</p>	

	<p>- Autres références bibliographiques (expériences françaises ou étrangères, etc.) :</p> <p>Prescription des anti-inflammatoires en chirurgie buccale chez l'adulte. Recommandations de la SFMBCB. Med.Buccale Chir. Buccale. 2008 ;14(3) :129-159</p> <p>SFCO : Recommandations – Prise en charge des foyers infectieux bucco-dentaires, Med Buccale Chir Buccale 2012 ; 18 :251-314</p> <p>Blanchet A. Camoin A. Tardieu C. Aborder les situations douloureuses chez l'enfant au cabinet dentaire. Info Dent. 2018. 25. 20-23</p> <p>Lugol M. Devoize L. Melin C. Les douleurs dento alvéolaires persistantes. Info Dent 2018 25. 26-27</p> <p>D'incau E. Cazals G. Pitz M. Fleiter B. Prise en charge des dysfonctionnements temporo-mandibulaires algiques. Info Dent 2018 25. 32-44</p> <p>Cousty S. Les médicaments de la douleur. Info Dent 2018 25. 74-82</p> <p>Boyer A. Monnet-Corti V. La prise en charge en urgence des maladies parodontales ulcéro-nécrotiques. Info Dent 2018 7/8. 26-27</p> <p>Mc Neill C. Guidelines for classification, assessment and management of TMJ disorders. Quintessence Edit 1993</p> <p>Antézak A. Gosset M. Colombier M.L. Monnet-Corti V. La prise en charge en urgence de l'abcès parodontal. Info.Dent 2018,19 :30-31</p> <p>Marquillier T. Trentesaux T. Dehaynin-Toulet E. Boquet M. Delfosse C. La carie précoce du jeune enfant. Info.Dent 2017,22 :60-68</p> <p>Marchi V. Simon S. La pulpite irréversible. Info.Dent 2017,13 :14-23</p> <p>Okesson J. Orofacial pain. Guidelines for assessment, diagnosis and management. Quintessence Edit 1996</p> <p>Trocmé C. Abdel Aziz Z. Konti C. Thomas J. Simon S. Expulsion de la dent permanente : traitement d'urgence, prévention et gestion des complications associées. Info.Dent 2016,40/41: 44-54</p> <p>Woda A. Pionchon P. Classification des douleurs orofaciales. Réal.Clin 2007,18, 347-354</p> <p>Goulet J.P. Pionchon P. Palla S. L'évaluation du patient souffrant de douleur orofaciale. Réal.Clin 2007,18, 355-362</p> <p>Boucher Y. Cohen E. Urgences dentaires et médicales. Cdp Edit 2007</p> <p>Sanders JL, Houck RC. Dental Abscess. [Updated 2021 Jul 17]. In: StatPearls [Internet]. Treasure Island (FL): StatPearls Publishing; 2021 Jan-.</p>	
--	---	--

XI	15. Proposition d'un modèle économique pour le protocole	<ul style="list-style-type: none"> - Une indemnisation de 25€ est prévue pour la réalisation de l'activité par le pharmacien, la traçabilité des actions entreprises et l'orientation patient le cas échéant. - Prise en charge par la CNAM de la délivrance des médicaments selon les dispositions en vigueur. 	

Récapitulatif des annexes

Annexe 1	Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et recueil du consentement du patient
Annexe 2	Arbres de décisions pour chaque dérogation pouvant comprendre les ordonnances préétablies
Annexe 3	Modèle type de courrier d'orientation par le délégué à un autre PS que le délégant
Annexe 4	Questionnaire pour le recueil de la satisfaction des professionnels de santé

Annexe 1. Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et recueil du consentement du patient

Grille de vérification de l'éligibilité au protocole établie d'après la liste des critères d'inclusion et d'exclusion au protocole. Il est également possible d'établir deux tableaux à compléter successivement, un pour les critères d'inclusion et un autre pour les critères d'exclusion.

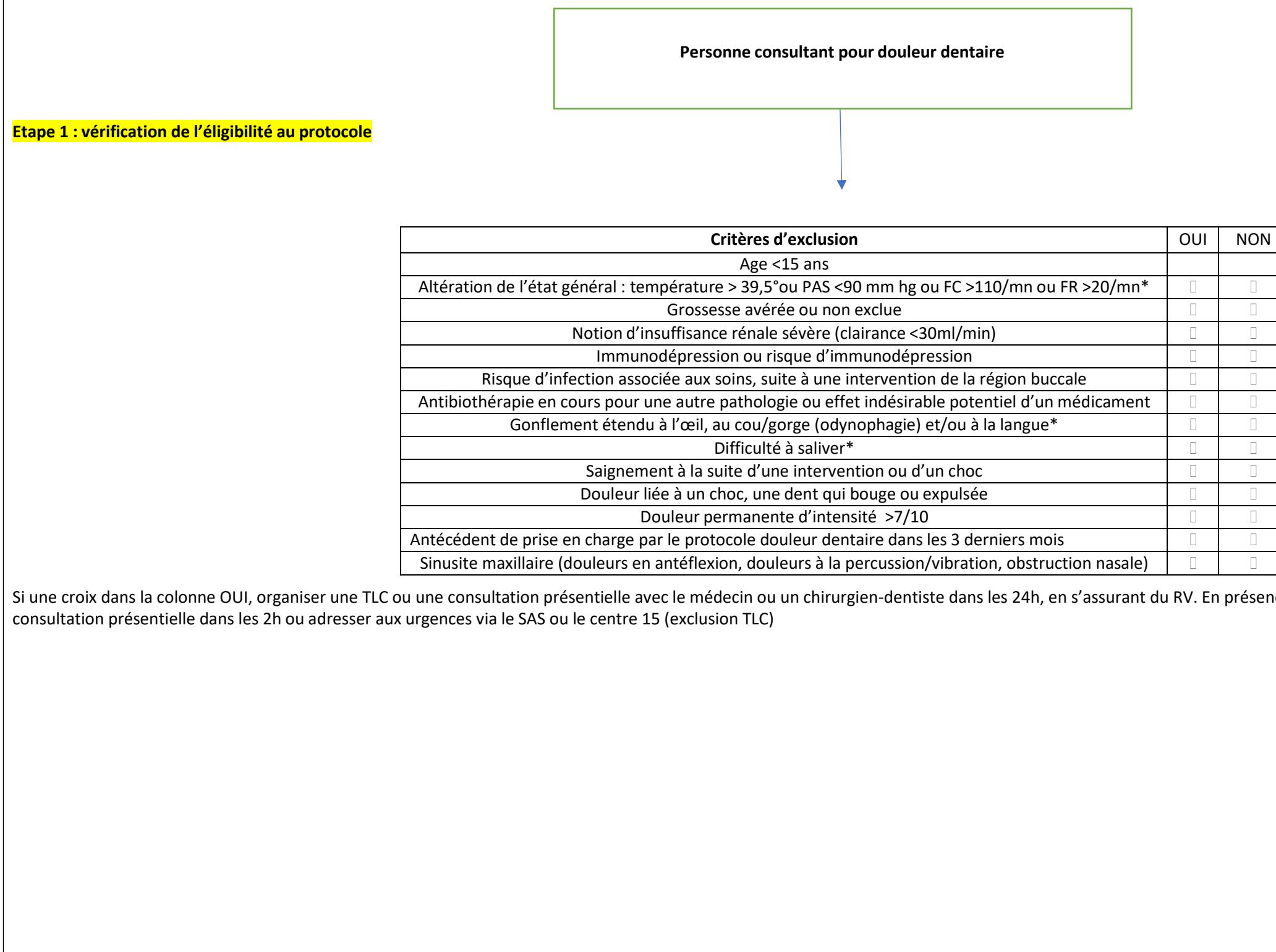
Critères d'exclusion	OUI	NON
Age <15 ans		
Altération de l'état général : température > 39,5° ou PAS <90 mm hg ou FC >110/mn ou FR >20/mn	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grossesse avérée ou non exclue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notion d'insuffisance rénale sévère (clairance <30ml/min)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immunodépression ou risque d'immunodépression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque d'infection associée aux soins, suite à une intervention de la région buccale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Antibiothérapie en cours pour une autre pathologie ou effet indésirable potentiel d'un médicament	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gonflement étendu à l'œil, au cou/gorge (odynophagie) et/ou à la langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficulté à saliver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saignement à la suite d'une intervention ou d'un choc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Douleur liée à un choc, une dent qui bouge ou expulsée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Douleur permanente d'intensité >7 /10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Antécédent de prise en charge pour douleur dentaire dans les 3 derniers mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sinusite maxillaire (douleurs en antéflexion, douleurs à la percussion/vibration, obstruction nasale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Consentement du patient ou de son représentant légal.

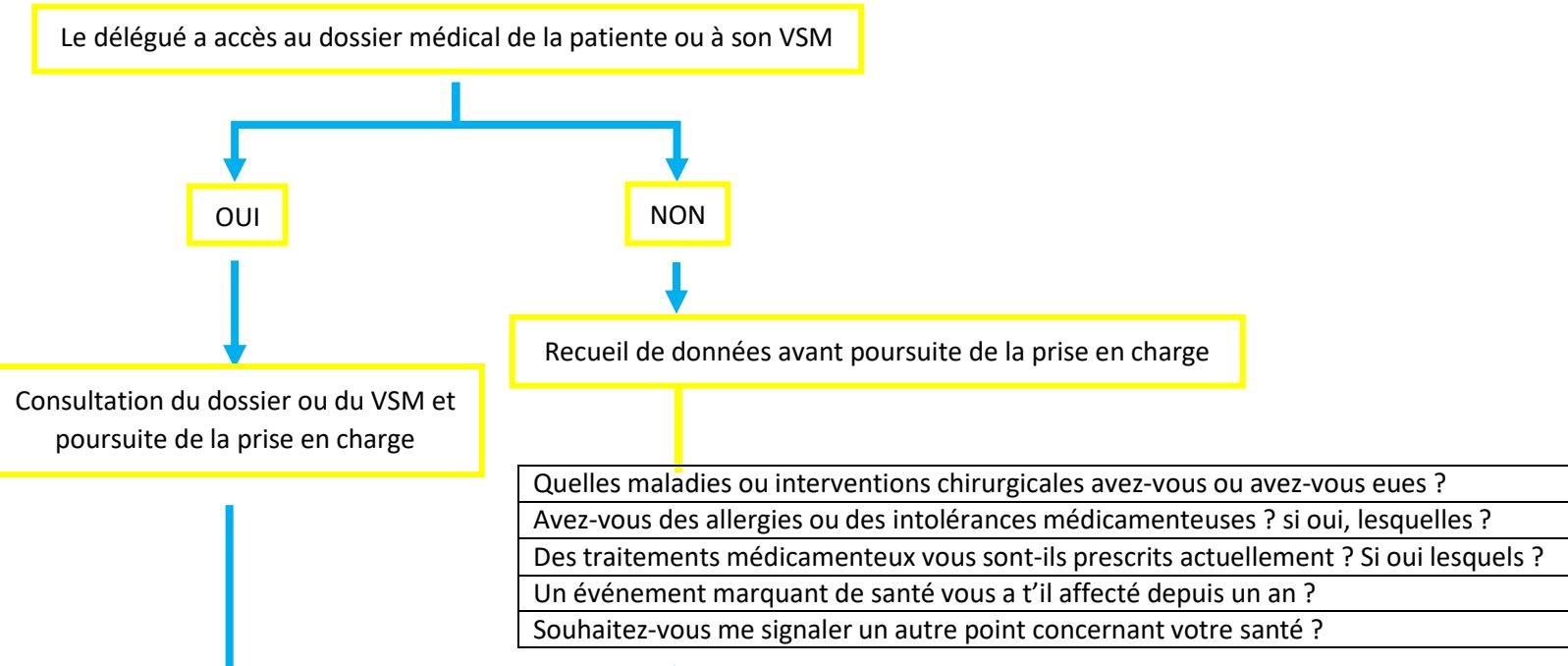
Si une seule croix est dans les colonnes OUI, le patient n'est pas éligible au protocole

Annexe 2 : Arbre décisionnel des délégations « Prise en charge par le pharmacien d'officine de la douleur dentaire aigue chez les personnes de plus de 15 ans dans le cadre d'une coopération »

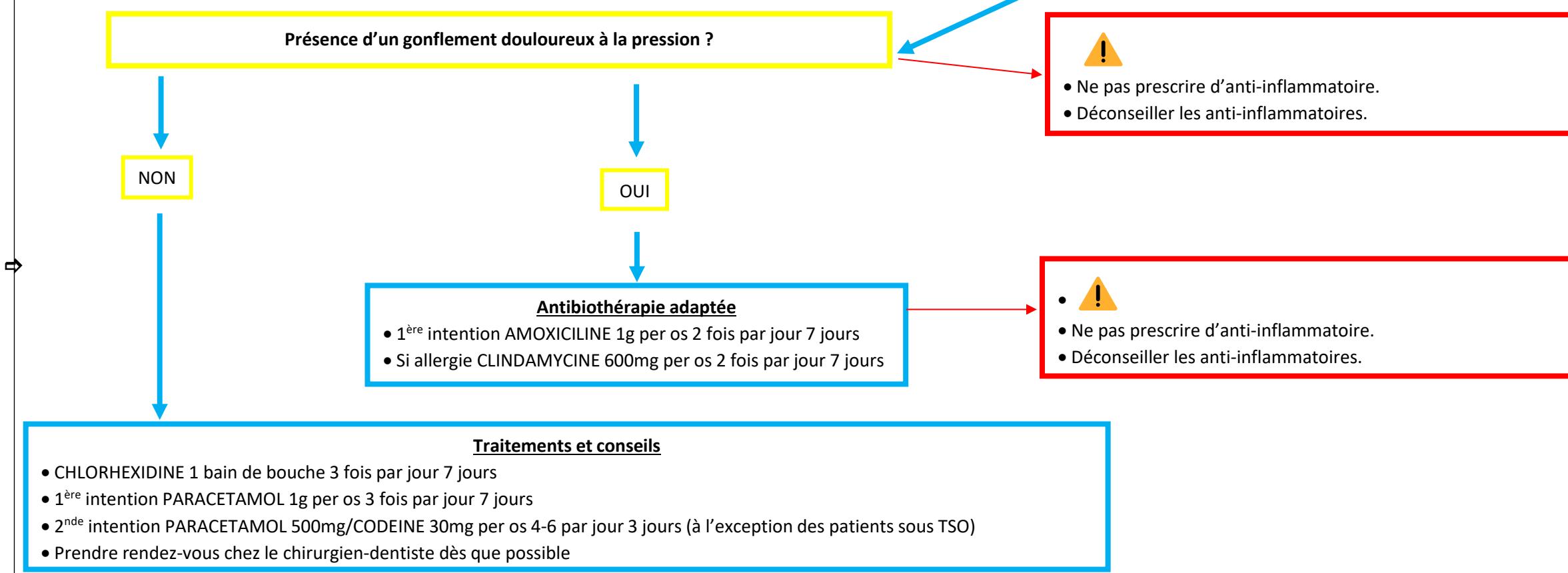
Méthode : suivre « pas à pas » l'algorithme suivant pour prendre en charge le patient, repérer les critères justifiant de prendre l'avis du déléguant ou de le réorienter vers le déléguant. En l'absence de ces critères, prendre en charge le patient aux différentes étapes prévues jusqu'à la finalisation de la prise en charge prévue par le protocole.



Etape 2 : prise de connaissance ou recueil des données de santé significatives



Etape 3 : Evaluation clinique du patient et prescriptions



Fiche de conseils au patient et à son entourage

- Appliquez une poche de glace sur la joue ;
- Continuez à vous brosser les dents avec une brosse à poils souples ;
- Évitez les aliments chauds ;
- Pour soulager la douleur, vous pouvez prendre du paracétamol en évitant les anti-inflammatoires comme l'ibuprofène qui peuvent augmenter le risque de complications.
- Même si ces mesures diminuent l'inconfort de l'abcès dentaire, elles ne peuvent pas remplacer une visite chez le chirurgien-dentiste dès que possible.

Ordonnance établie dans le cadre de l'autorisation du protocole de coopération «Prise en charge par le pharmacien d'officine de la douleur dentaire aigue chez les plus de 15 ans dans le cadre d'une coopération», mis en place par la CPTS de Balagne.

Docteur

Chirurgien-dentiste – déléguant

ADELI/RPPS :

Docteur

Pharmacien d'officine - délégué

ADELI/RPPS :

Date :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / /

AMOXICILINE

1g matin et soir aux repas pendant 7 jours

CLINDAMYCINE

600mg per os 2 fois par jour 7 jours

PARACETAMOL 500mg CODEINE 30mg

1 à 2 comprimés à renouveler au bout de 6h si nécessaire, maximum 6 comprimés par jour, pendant 3 jours

PARACETAMOL

15mg/prise/kg toutes les 6h, maximum 4 fois par jour, pendant 7 jours

CHLORHEXIDINE

1 bain de bouche, 3 fois par jour, pendant 7 jours

Nombre de cases cochées : ...

SIGNATURE

Annexe 3. Modèle type de courrier d'information aux correspondants

Docteur,

Le patient a été pris en charge le pour des soins dans le cadre du protocole de coopération : « Prise en charge par le pharmacien d'officine de la douleur dentaire aigue chez les personnes de plus de 15 ans dans le cadre d'une coopération » mis en œuvre par la CPTS de Balagne.

À l'issue de son évaluation clinique :

Je lui ai conseillé de vous consulter en raison de l'identification du critère suivant ne permettant pas sa prise en charge dans le cadre du protocole :

- Âge <15 ans
- Altération de l'État Général : température > 39,5° ou PAS <90 mm hg ou FC >110/mn ou FR >20/mn
- Grossesse avérée ou non exclue
- Notion d'insuffisance rénale sévère (clairance <30ml/min)
- Immunodépression ou risque d'immunodépression
- Risque d'infection associée aux soins, suite à une intervention de la région buccale
- Antibiothérapie en cours pour une autre pathologie ou effet indésirable potentiel d'un médicament
- Gonflement étendu à l'œil, au cou/gorge (odynophagie) et/ou à la langue
- Difficulté à saliver
- Saignement à la suite d'une intervention ou d'un choc
- Douleur liée à un choc, une dent qui bouge ou expulsée
- Douleur permanente d'intensité >7 /10
- Antécédent de prise en charge pour douleur dentaire dans les 3 derniers mois
- Sinusite maxillaire (douleurs en antéflexion, douleurs à la percussion/vibration, obstruction nasale)

Je l'ai adressé en urgence au médecin de garde ou aux urgences en raison de symptômes nécessitant une prise en charge médicale immédiate.

Je lui ai prescrit un traitement conforme aux recommandations Je lui ai également conseillé de vous consulter dès que possible.

Bien cordialement,

Dr....., Pharmacien

Annexe 4. Questionnaire pour le recueil de la satisfaction des professionnels de santé

Enquête de satisfaction délégué

Vous avez adhéré au protocole de coopération « douleur dentaire ». Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération. Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

Date :

1- La qualité des échanges entre vous et le(s) délégué(s) vous satisfait-elle ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

2- Selon vous, ce protocole de coopération permet-il une prise en charge appropriée des patients ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

3- Dans le cadre de ce protocole, avez-vous été sollicité par les délégués

Très rarement Rarement Fréquemment Très fréquemment

4- Êtes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

Merci de nous faire part de vos éventuelles remarques :

Enquête de satisfaction délégué

Vous avez adhéré au protocole de coopération « douleur dentaire ». Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération. Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes :

Date :

1- Pensez-vous exercer de façon sécurisée dans le cadre du protocole ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

2- La qualité des échanges entre vous et les délégués vous satisfait-elle ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

3- Pensez-vous que le protocole de coopération permet une meilleure prise en charge des patients ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

4- Ressentez-vous une valorisation de votre pratique professionnelle ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

5- Êtes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?

Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

Merci de nous faire part de vos éventuelles remarques :